

Note n° 53 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 16 janvier 2019

Actions du groupe des neuf

Les neuf organisations de retraité-e-s se sont réunies le vendredi 11 janvier 2019, dans un contexte marqué par les actions des Gilets Jaunes, dans lesquels de nombreux retraité-e-s ont pris place, en portant les revendications que nous exigeons depuis longtemps : pouvoir d'achat, refus de la CSG, indexation des pensions, justice fiscale... Les Gilets Jaunes ont plus obtenu en quelques jours que les neuf organisations en plusieurs années, ce qui nous a incité à nous interroger sur le syndicalisme, ses pratiques et ses méthodes d'action.

Les neuf ont confirmé l'action nationale de mobilisations dans les départements le 31 janvier, des matériels ont été adoptés. Cliquer [ICI](#) pour voir le modèle de tract à adapter par chaque localité et l'affiche tirée à 5 000 exemplaires et envoyée dans les départements, et [ICI](#) pour voir toutes les décisions des neuf. **À Paris**, le parcours de 2,7 km partira de la place d'Italie à 14 h 30, passera par le boulevard Vincent Auriol et se terminera au ministère des Finances, à Bercy, ministère le plus important pour nous. Les actions seront annoncées par une conférence de presse.

Comment réagir au « grand débat » Macron ? Solidaires a refusé de se rendre à Matignon et de participer à ce faux débat dont les conclusions sont connues à l'avance, mais toutes les neuf organisations ne sont pas sur cette position. La discussion a permis de déterminer des principes clairs :

Les neuf exprimeront leurs propres revendications et ne donneront pas de consigne pour un « grand » faux débat qui ne portera que sur les questions retenues par le gouvernement, qui va tenter d'utiliser les réponses pour appuyer les « réformes » qu'il a déjà prévues.

Dans les départements, chaque personne, chaque équipe, décidera d'y participer ou non, selon le contenu de la réunion, sa liberté d'expression, le nombre et la qualité des personnes présentes. Dans les mairies qui organisent une expression libre, les cahiers locaux de doléances portent sur le pouvoir d'achat (pensions et salaires), les inégalités sociales (CSG et ISF, en opposition), les services publics (accès, privatisation, qualité). Si ces mêmes éléments apparaissent dans le débat local Macron, si nos revendications peuvent y être rappelées ... le gouvernement tentera de ne pas reprendre ces conclusions, ce qui créera des problèmes à l'issue du grand débat national et fera surgir de nouvelles personnes mécontentes.

Le besoin de débats doit inciter les équipes départementales à organiser des réunions locales pour discuter dans un lieu « neutre » comme une salle municipale. Ces réunions doivent être très ouvertes, inciter aux échanges, construire collectivement, réfléchir aux solutions sur le mieux vivre dans la société. **Elles doivent discuter sur la façon d'organiser le 31** pour en faire une journée inhabituelle : blocages, installation sur une place avec des chaises ; barnum avec débats ou pétitions ou questionnaire, etc.



La « guérilla » tout au long du mois de janvier est aussi confirmée :

- Occuper régulièrement le même lieu et discuter, donner un tract, ...
- Envoyer des mails ou lettres au Président, aux député-e-s, aux journaux y compris les « gratuits ».
- « Harceler » les parlementaires LREM dont certains sont déstabilisés.

Nationalement, des rencontres sont prévues :

- Le Président du COR, Conseil d'Orientation des Retraités, qui va se pencher sur les réversions.
- Gilles Le Gendre (président du groupe LREM) à l'Assemblée Nationale le 24 janvier ... alors qu'il avait refusé le 3 octobre de recevoir une délégation lui apportant 300 000 pétitions contre l'augmentation de la CSG.
- Le ministère des Finances (Olivier Dussopt, Secrétaire d'état auprès du ministère de l'action et des comptes publics).

Prochaine réunion : lundi 21 janvier 2019.

Qui est « aisé » ?

Le président Macron, lors de sa décision d'augmenter la CSG, affirmait que seuls « les plus aisés des plus aisés » seraient touchés, c'est-à-dire pour lui la personne au revenu supérieur à 1 400 €, niveau vite ramené à 1 200 € pour un célibataire et 1 000 € pour une personne vivant en couple.

Ces jours-ci, au sujet de l'annulation de l'augmentation de la CSG pour la moitié des retraité-e-s qui la subissent, le gouvernement fait passer l'idée que nous sommes « aisés » au-dessus de 2 000 € pour une personne seule et de 3 000 € à deux.

Pour le « grand débat Macron » sur la taxe d'habitation, le gouvernement affirme que les personnes aisées sont celles qui sont au-dessus de 2 250 € pour une personne seule, 1 800 € par personne pour un couple.

En avançant ces sommes, le gouvernement préserve les très riches à qui il vient d'augmenter le pouvoir d'achat de 6 %, il divise et tente de semer la confusion pour ne pas parler de l'ISF, il affirme sa politique : priver les 99 % les moins riches pour enrichir le 1 % les plus riches et, en même temps, accorder l'aumône aux très pauvres pour éviter l'explosion sociale. **Mais si les plus pauvres mettent leur Gilet Jaune...**

Le prélèvement à la source avant l'heure

La retenue à la source est effectuée sur tous les revenus touchés en 2019, y compris la pension de décembre 2018 lorsqu'elle est payée en janvier 2019. Une partie des retraité-e-s sont les premiers à se voir appliquer la retenue à la source (ceux qui touchent la pension à l'avance ne sont pas concernés, ni ceux qui la touchent en fin de mois).

Le scandale est limité, la pension de décembre 2019 n'aura sa retenue à la source qu'en 2020, le prélèvement à la source 2019 portera bien sur 12 mois. Ce n'est pas extorquer plus d'impôts, c'est prélever la même somme, mais avec un mois d'avance pour une partie des pensions.

Dégât collatéral des « cadeaux » Macron

Les 10 millions d'euros des « cadeaux » de Macron ne sont pas payés par les entreprises, ni par les plus riches qui conservent leur ISF. Les payeurs sont les contribuables, les personnes qui utilisent les services publics et la Sécurité sociale qui subit la baisse des cotisations sociales :

- **Le budget 2019 de la Sécurité sociale** a été voté en excédent de 100 millions d'euros, la nouvelle prévision est un trou de 2,5 milliards d'euros.
- **La branche retraite** devait être en excédent de 600 millions d'euros, il manquerait maintenant 700 millions (sans oublier le déficit du Fonds de solidarité vieillesse).
- **La « réforme » des retraites** devait se faire dans une période d'équilibre du système de retraites, « grâce » au quasi gel des pensions (0 % en 2018, puis 0,3 % ensuite pour une inflation de 1,6 %), c'est loupé, l'équilibre sera rompu.

Et Macron s'entête à ne pas rétablir l'ISF, à se priver de 4,5 milliards d'euros. Il tente une diversion avec une tranche supplémentaire pour faire payer un peu plus les très riches, mais seulement pour 0,5 milliard, le compte n'y est pas, sans compter l'exit tax, la flat tax ... et les 100 milliards de fraude fiscale.

La santé toujours plus chère

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la « participation forfaitaire » des actes médicaux supérieurs à 120 € augmente de 6 €, en passant de 18 à 24 €. Les complémentaires santé estiment le coût de cette mesure à 40 millions d'euros par an. Le président de la Mutualité française dénonce une mesure « injuste » qui va entraîner une hausse des cotisations. Il fait remarquer que les actes médicaux qui augmentent concernent des patients qui subissent déjà des actes lourds et des restes à charge « beaucoup plus importants que la moyenne ».

L'augmentation de la CSG

Le 1^{er} janvier 2018, selon le gouvernement, 60 % des retraité-e-s ont subi le passage du taux de la CSG de 6,8 % à 8,3 %, soit une baisse de 1,7 % de la pension.

Au 1^{er} janvier 2019, l'annulation de cette hausse pour la moitié des retraité-e-s qui l'ont subie coûte 1,5 milliards d'euros. Près d'un retraité-e sur trois continuera à payer le taux maximum : le célibataire au revenu fiscal total de plus de 22 580 euros (net mensuel de 2 019 € à 60 ans et de 2 125 € à 65 ans si abattement fiscal) et le couple ayant plus de 34 636 euros à deux (net mensuel de 3 097 € à deux ayant 60 ans et de 3 522 € à 65 ans si deux abattements fiscaux).

L'abattement fiscal est censé aider les personnes à faibles revenus. Il est « récupéré » en partie par cette mesure de CSG !

Les services fiscaux ne constateront le revenu fiscal de référence que lors des déclarations annuelles de revenu : l'augmentation de la CSG continuera d'être payée en début d'année et sera éventuellement remboursée au 1^{er} juillet.

Diminution des APL

Le logement en France coûte cher, bien plus que dans les autres pays européens. Le 1^{er} janvier a vu une baisse de 5 € par mois des APL et une absence de revalorisation provoquant une baisse supplémentaire relative de 1,30 € en moyenne : 5,30 € en moins par mois pour 2018.

L'année 2019 va coûter globalement 1,2 milliard d'euros à 1,2 million de locataires, du fait de nouvelles règles de calcul de l'APL (sur les revenus des 12 derniers mois avec une actualisation tous les trimestres, au lieu des revenus d'il y a deux ans).

Cette nouvelle diminution des APL sera effective dès que la CNAF aura résolu ses problèmes informatiques ... D'ici là, le gouvernement espère que les Gilets Jaunes auront été calmés afin que ce nouveau coup dur ne crée pas de remous.

Pour en savoir plus : le canard enchaîné [ICI](#).